



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

explosion de gaz dans le IXe arrondissement de Paris

Question au Gouvernement n° 1623

Texte de la question

EXPLOSION DE GAZ DANS LE IXE ARRONDISSEMENT DE PARIS

**M. Charles de la Verpillière.** Tu l'auras, va, ton investiture !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de la ville et du logement.

**M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement.** Vous l'avez dit, monsieur le député : quatre personnes ont perdu la vie il y a quelques semaines rue de Trévis, dont deux sapeurs-pompiers. Ce matin, Christophe Castaner et moi-même étions dans le XVIe arrondissement de Paris. Nous avons pu constater le professionnalisme et l'engagement des sapeurs-pompiers bien sûr, mais surtout à quel point ils ont eux-mêmes risqué leur vie. Il faut avoir en tête que l'immeuble qui a brûlé cette nuit était un immeuble de cour ; il n'était pas accessible par la rue. C'était à la force de leurs bras, avec des échelles qu'ils installaient étage par étage, que nos sapeurs-pompiers ont sauvé cinquante vies cette nuit. Je veux à mon tour leur rendre l'hommage qu'ils méritent. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Vous m'interrogez, monsieur le député, sur les suites du drame rue de Trévis. Les élus locaux, les associations et l'ensemble des habitants se sont pleinement impliqués pour assurer l'hébergement d'urgence ; désormais, il faut traiter la question du relogement à long terme.

S'agissant du périmètre de sécurité, une quinzaine de personnes demeurent mobilisées ; elles le resteront aussi longtemps que nécessaire, je veux vous l'assurer avec M. le ministre de l'intérieur.

En ce qui concerne la réhabilitation des immeubles, six immeubles d'habitation et trois hôtels ne peuvent plus être utilisés. Trois de ces immeubles d'habitation ont vu leur structure durablement touchée ; nous devons donc trouver des solutions de relogement de long terme. À la suite du travail que nous avons mené ensemble, ainsi qu'avec les élus locaux, je vous confirme que tous les sinistrés de la rue de Trévis seront éligibles à la garantie Visale – Visa pour le logement et l'emploi : distribuée par Action logement, elle fournit une caution et assure les loyers comme les risques de dégradation. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Maillard](#)

**Circonscription :** Paris (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1623

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** Ville et logement

**Ministère attributaire :** Ville et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 février 2019](#)